



Le Saint-Siège

INAUGURATION DE L'ANNÉE JUDICIAIRE DU TRIBUNAL DE L'ÉTAT DE LA CITÉ DU VATICAN

DISCOURS DU PAPE FRANÇOIS

Salle des Bénédictiones

Samedi 2 mars 2024

[Multimédia]

Je suis heureux de vous rencontrer pour l'inauguration de la 95^e année judiciaire du Tribunal de l'Etat de la Cité du Vatican; je vous adresse mes salutations les plus cordiales.

Je remercie les autorités civiles et militaires italiennes pour leur présence.

Je salue le président du tribunal, le président-adjoint et le promoteur de justice, ainsi que les magistrats et les collaborateurs des bureaux qui s'y rattachent; de même que les présidents des Cours d'appel et de cassation. Je vous remercie pour votre service délicat et exigeant; et avec vous je remercie le corps de la gendarmerie pour la collaboration qualifiée qu'il apporte.

A cette occasion, je souhaite réfléchir brièvement avec vous sur une vertu à laquelle je repense souvent en suivant les événements qui concernent l'administration de la justice, même dans l'Etat de la Cité du Vatican: je me réfère au *courage*.

Pour les chrétiens, cette vertu qui, dans les difficultés, unie à la force, assure la constance dans la recherche du bien et permet d'affronter l'épreuve, ne représente pas seulement une qualité d'âme caractéristique de certaines personnes héroïques. C'est plutôt un trait qui est donné et renforcé dans la rencontre avec le Christ, comme fruit de l'action de l'Esprit Saint que quiconque peut recevoir s'il l'invoque. Le courage présente une force humble, qui s'appuie sur la foi et sur la proximité de Dieu et s'exprime en particulier dans la capacité d'agir avec patience et persévérance, en repoussant les conditionnements internes et externes qui font obstacle à l'accomplissement du bien. Ce courage désoriente les corrompus et les met, pour ainsi dire, dans

un coin, avec leur cœur fermé et endurci.

Même dans les sociétés bien organisées, bien réglementées et soutenues par des institutions, le courage personnel reste nécessaire pour faire face aux différentes situations. Sans cette saine audace, on risque de céder à la résignation et de fermer les yeux sur de nombreux abus, petits et grands. Les personnes courageuses ne visent pas leur propre protagonisme, mais la solidarité avec leurs frères et sœurs qui portent le fardeau de leurs peurs et de leurs faiblesses.

Nous voyons ce courage avec admiration chez tant d'hommes et de femmes qui traversent des épreuves très dures: pensons aux victimes des guerres, ou à celles et ceux qui sont soumis à des violations continues des droits humains, dont les nombreux chrétiens persécutés. Face à ces injustices, l'Esprit nous donne la force de ne pas nous résigner, il suscite en nous l'indignation et le courage: l'indignation devant ces réalités inacceptables et le courage pour essayer de les changer.

Mesdames et Messieurs, avec ce courage nous sommes appelés à affronter aussi les difficultés de la vie quotidienne, en famille et en société, à nous engager pour l'avenir de nos enfants, à sauvegarder la maison commune, à assumer nos responsabilités professionnelles. Et cela vaut de manière particulière pour le domaine dans lequel vous opérez, celui de l'administration de la justice. En effet, avec les vertus de la prudence et de la justice, qui doivent être imprégnées par la charité, et avec la tempérance nécessaire, la tâche de juger exige les vertus de la force et du courage, sans lesquelles la sagesse risque de rester stérile.

Il faut du courage pour aller au bout dans la recherche rigoureuse de la vérité, en rappelant que rendre justice est toujours un acte de charité, une occasion de correction fraternelle qui entend aider l'autre à reconnaître son erreur. Cela vaut aussi lorsque des comportements qui sont particulièrement graves et scandaleux émergent et doivent être sanctionnés, d'autant plus quand ils se produisent dans le cadre de la communauté chrétienne.

Il faut avoir du courage lorsque l'on s'engage à assurer le bon déroulement des procès et qu'on est soumis à des critiques. La robustesse des institutions et la fermeté dans l'administration de la justice se manifestent par la sérénité de jugement, l'indépendance et l'impartialité de ceux qui sont appelés, au cours des différentes étapes du procès, à juger. La meilleure réponse, sont le silence laborieux et le sérieux de l'engagement dans le travail, qui permettent à nos tribunaux d'administrer la justice avec autorité et impartialité, en garantissant un procès équitable, dans le respect des particularités de l'ordonnancement du Vatican.

Il faut enfin du courage pour implorer, dans la prière, que la lumière de l'Esprit Saint illumine toujours le discernement nécessaire pour prononcer un jugement juste. Même dans ce contexte, je voudrais rappeler que le discernement se fait «à genoux», en implorant le don de l'Esprit Saint, pour pouvoir prendre des décisions pour le bien des personnes et de toute la communauté

ecclésiale. En effet, comme l'indique la loi CCCL sur la législation de l'Etat, «administrer la justice n'est pas seulement une nécessité temporelle. La vertu cardinale de justice, en effet, éclaire et synthétise la finalité même du pouvoir judiciaire propre à chaque Etat; pour cultiver celle-ci, est essentiel avant tout, l'engagement personnel, généreux et responsable de ceux qui sont chargés de la fonction judiciaire». Cet engagement demande à être soutenu par la prière. Il ne faut pas avoir peur de perdre du temps en en s'y consacrant vraiment beaucoup. Et cela demande aussi du courage et de la force d'âme

Chers magistrats du tribunal et du bureau du promoteur, je vous souhaite que dans votre service à la justice vous puissiez toujours conserver, avec prudence, le courage chrétien. Je prie le Seigneur pour qu'il renforce en vous cette vertu. Je vous bénis de tout cœur, et je bénis votre travail en les confiant à la Vierge Sainte, *Speculum Iustitiae*. Et s'il vous plaît, n'oubliez pas de prier pour moi. Merci.